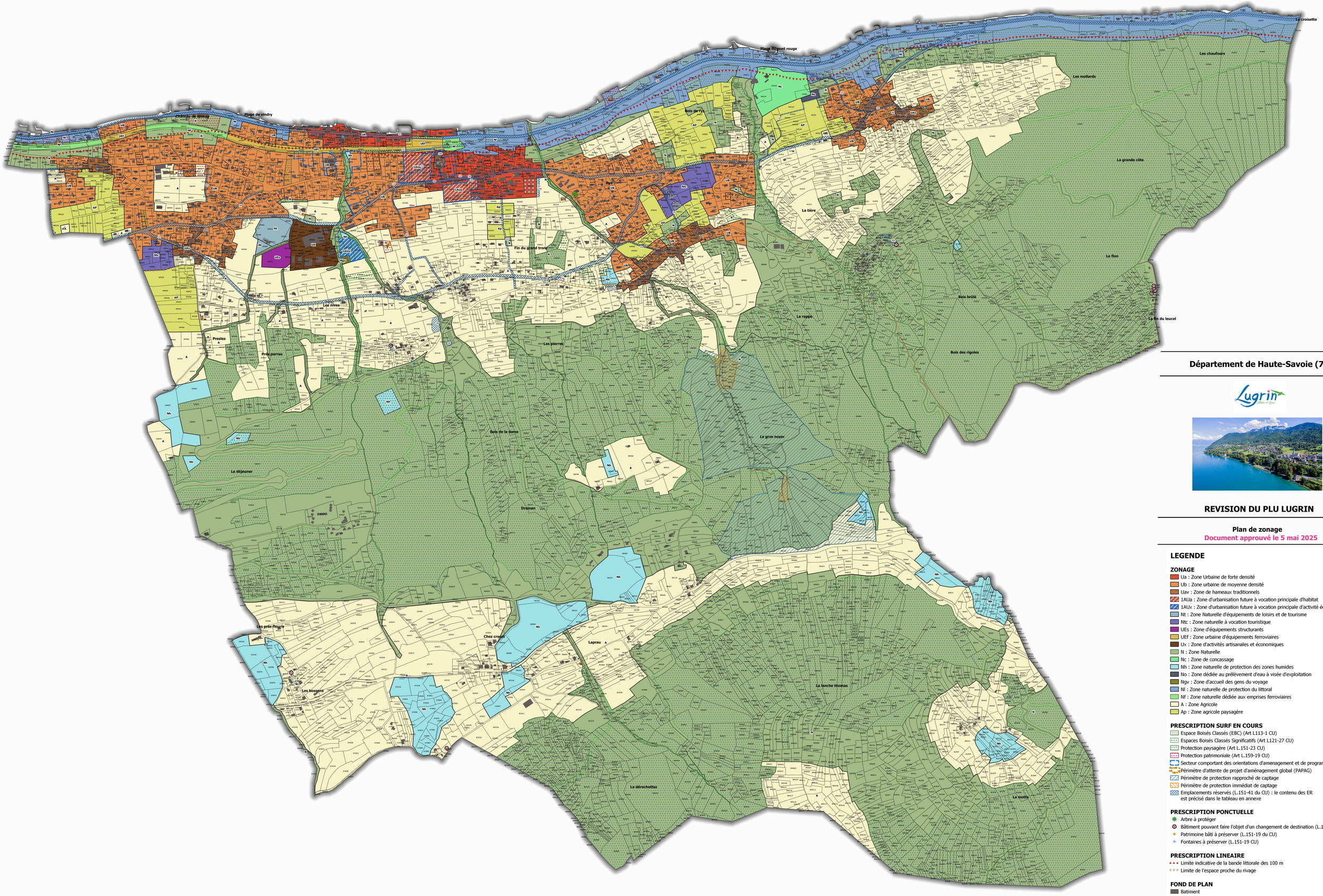

Département de Haute-Savoie (74)

REVISION DU PLU LUGRIN

Plan de zonage
Document approuvé le 5 mai 2025

LEGENDE

ZONAGE

- Ua : Zone Urbaine de forte densité
- Ub : Zone urbaine de moyenne densité
- Uav : Zone de hameaux traditionnels
- 1AUa : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
- 1AUx : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'activité économique
- Nt : Zone Naturelle d'équipements de loisirs et de tourisme
- Ntc : Zone naturelle à vocation touristique
- UEs : Zone d'équipements structurants
- UEf : Zone urbaine d'équipements ferroviaires
- Ux : Zone d'activités artisanales et économiques
- N : Zone Naturelle
- Nc : Zone de concassage
- Nh : Zone naturelle de protection des zones humides
- No : Zone dédiée au prélèvement d'eau à visée d'exploitation
- Ngv : Zone d'accueil des gens du voyage
- Nl : Zone naturelle de protection du littoral
- Nf : Zone naturelle dédiée aux emprises ferroviaires
- A : Zone Agricole
- Ap : Zone agricole paysagère

PRESCRIPTION SURF EN COURS

- Espace Boisés Classés (EBC) (Art L113-1 CU)
- Espaces Boisés Classés Significatifs (Art L121-27 CU)
- Protection paysagère (Art L.151-23 CU)
- Protection patrimoniale (Art L.159-19 CU)
- Secteur comportant des orientations d'amenagement et de programmation (OAP)
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG)
- Périmètre de protection rapproché de captage
- Périmètre de protection immédiat de captage
- Emplacements réservés (L.151-41 du CU) : le contenu des ER est précisé dans le tableau en annexe

PRESCRIPTION PONCTUELLE

- Arbre à protéger
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (L.151-19 du CU)
- Fontaines à préserver (L.151-19 CU)

PRESCRIPTION LINEAIRE

- Limite indicative de la bande littorale des 100 m
- Limite de l'espace proche du rivage

FOND DE PLAN

- Batiment
- Parcelles bâties non cadastrées
- Parcellaire
- Cimetière